



# La place de la Progression des apprentissages (PDA) dans l'évaluation des compétences

## Contexte

La PDA n'étant pas un outil d'évaluation, alors :

- quelle est la place des apprentissages de la PDA dans l'évaluation du développement des compétences?
- dois-je évaluer chaque apprentissage de la PDA?
- les apprentissages de la PDA sont-ils des éléments observables du critère *Efficacité de l'exécution*?
- avons-nous besoin de décortiquer l'élément observable *Recourt aux techniques enseignées en CD1*?

L'évaluation devrait porter sur les compétences dans lesquelles les apprentissages de la PDA sont mobilisés.

## 1- En quoi consiste la PDA?

La PDA est un document prescriptif pour faciliter la planification des SAE, un complément au programme qui précise les apprentissages à acquérir au cours de chacune des années scolaires. Elle permet de cibler les apprentissages à enseigner et à mobiliser lors de la prestation motrice. **Elle ne peut être un outil de consignation (liste à cocher) ni d'évaluation afin de documenter la compétence de l'élève.**

## 2- À quoi sert-elle?

« C'est en acquérant progressivement les connaissances précisées dans la PDA et en les utilisant que les élèves pourront développer et exercer leurs compétences prévues au PFEQ » (PDA primaire, 2009, p.3).

Départager les 2 fonctions de l'évaluation :

- La fonction d'aide à l'apprentissage permet à l'enseignant(e) de rétroagir sur chacun des apprentissages ciblés et de réguler sa démarche pédagogique pour ainsi permettre à l'élève d'ajuster sa démarche d'apprentissage.
  - Ex. Enseigner une roulade avant, une rondade et une stratégie pour faire progresser un objet, puis rétroagir sur l'efficacité de leur exécution.
  - Ex. L'élève pourrait se filmer pour s'ajuster, ou encore consulter une vidéo ou des affiches pour savoir comment réaliser l'action.

- La fonction de reconnaissance de la compétence permet à l'enseignant(e) de rendre compte du niveau atteint par l'élève en ce qui a trait au développement de ses compétences. L'évaluation va porter sur la démarche de la compétence incluant la prestation, mais non pas sur chacun des apprentissages.
  - Ex. L'enseignant(e) va évaluer si les élèves ou les équipes d'élèves font les bons choix d'apprentissage dans le plan, s'ils mobilisent efficacement leurs apprentissages dans une prestation motrice individuelle ou collective et s'ils sont en mesure de relever les apprentissages pour lesquels ils ont de la facilité ou de la difficulté.

**La *Progression des apprentissages* permet de planifier les contenus à enseigner, à faire pratiquer, à consolider dans le but de construire une prestation efficace à évaluer.**

### Comment l'utiliser dans une SAE?

- Pour la personne enseignante : choisir les apprentissages à enseigner, les classer selon les difficultés d'actions ou de stratégies à réaliser pour orienter l'élève dans son expérimentation.
- Pour l'élève : expérimenter les apprentissages enseignés selon ses capacités en vue de faire un meilleur choix pour réaliser une prestation efficace suivant les paramètres fixés par la personne enseignante.

### 3- Rôle de la personne enseignante dans l'utilisation de la PDA

La personne enseignante n'a pas à enseigner tous les apprentissages de la PDA prévus pour chacune des années scolaires. Elle doit faire des choix parmi certains apprentissages en cohérence avec la SAE proposée, ses capacités à les enseigner et les paramètres de sa tâche :

- Durée des SAE et nombre par année
- Plateaux (gymnase, piscine, extérieur, palestra, etc.)
- Planification globale de l'école ou par cycles
- Matériel disponible
- Autres

Ainsi, la personne enseignante doit distinguer l'utilisation des apprentissages de la PDA selon les deux fonctions de l'évaluation :

- Aide à l'apprentissage :
  - La personne enseignante doit s'assurer de l'efficacité de chacun des apprentissages enseignés;
  - La personne enseignante ne doit pas tenir compte de l'aide apportée pour le développement de la compétence dans la notation.
- Reconnaissance de la compétence :
  - La personne enseignante doit s'assurer de l'efficacité de la démarche, donc de l'élaboration du plan, de l'exécution de la prestation motrice et de l'autoévaluation de l'élève;
  - La personne enseignante doit, pour le développement de la compétence, prendre en compte toutes les traces relatives à chacun des trois critères d'évaluation (planifier, exécuter, autoévaluer) pour la note au bulletin.

Dans une SAE, la personne enseignante planifie les éléments observables et consigne des traces d'apprentissage des élèves. Lors de la prise de données, elle devrait évaluer si l'ensemble des élèves exécutent efficacement la tâche, s'ils utilisent globalement les techniques enseignées. Le jugement de la personne enseignante devrait porter sur l'efficacité de la mise en œuvre du plan (enchaînement d'actions, routines, matchs, combats, autres), mais non pas sur chaque apprentissage. Toutefois, elle devrait rétroagir sur chacune des actions en fonction d'aide à l'apprentissage dans le but que l'élève ou l'équipe réalise efficacement la prestation attendue. Ces rétroactions ne devraient pas être prises en compte au moment du jugement final.

En CDI, la grille d'évaluation pourrait avoir un élément observable *Recourt aux techniques enseignées* qui englobe l'efficacité des actions motrices ciblées par l'élève dans son plan.

### Proposition de grille d'observation de groupe

Compétence 1. Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle du secondaire

Enseignant (e) : \_\_\_\_\_ Tâche : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Inscrire le symbole approprié pour chacun des éléments observables, puis établir le résultat. Les énoncés ont été abrégés ou reformulés; se référer à la grille descriptive pour la version complète.

Légende proposée	Critères d'évaluation et éléments observables						
	Maîtrise des connaissances						
	Cohérence de la planification	Efficacité de l'exécution				Pertinence du retour réflexif	
Réussi : + Plus ou moins réussi : +/- Non réussi : - Aide apportée : O (encercler)	RÉSULTATS	Sélectionne des actions motrices et planifie un enchaînement, en tenant compte de ses capacités et des paramètres de la tâche	Exécute l'enchaînement planifié	Recourt aux techniques enseignées	Exécute les actions de façon fluide et, le cas échéant, en tenant compte du rythme ou de la direction prévus	Adopte les comportements éthiques et les règles de sécurité ciblés	Présente des traces pertinentes concernant sa démarche, le plan et les résultats obtenus
Nom des élèves							

## En résumé

Pour la communication au bulletin, le jugement devrait porter sur le choix ou les apprentissages consignés au plan, l'efficacité de la prestation motrice attendue (non pas sur chacun des apprentissages de la PDA pris individuellement) et l'autoévaluation de l'élève sur la mobilisation de ses apprentissages. Toutefois, il est important de considérer que l'exécution de chacun des apprentissages de la PDA aura une influence sur l'efficacité de la prestation motrice attendue.



Balado



**Qu'est-ce que je veux que mes élèves apprennent?**

**Qu'ont besoin les élèves comme apprentissages pour réaliser la prestation motrice?**

**Comment savoir si mes élèves ont appris?**

**Dans mon enseignement, comment dois-je départager les deux fonctions de l'évaluation?**

**Est-ce que les traces d'apprentissage des élèves portent sur chacun des apprentissages ou sur les trois critères d'évaluation?**

**Quelle place la rétroaction occupe-t-elle dans mon enseignement et sur quoi porte-t-elle?**



### POUR ALLER PLUS LOIN

**Outils** des temps pédagogiques du RÉCIT

#### Vidéos :

- Enseigner au Québec - L'évaluation
- Progression des apprentissages
- Les savoirs essentiels dans une approche par compétences

**Démarche proposée** de planification et d'analyse de nos interventions individuelles ou d'équipe d'enseignants : Projet CAR

**Fascicule** Évaluer distinctement la compétence AGIR (CD1) et la compétence INTERAGIR (CD2)

**Déterminer son intention pédagogique**

#### Références

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2009). *Progression des apprentissages - Éducation physique et à la santé*. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2010). *Progression des apprentissages au secondaire - Éducation physique et à la santé*. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation du Québec (2023). *Éducation physique et à la santé - Grilles d'évaluation 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle du secondaire*. Gouvernement du Québec.

